

BLOCAGE UNIVERSITAIRE

Applicable
depuis le 1^{er}
septembre 2022



Départ à l'étranger

Les joueurs partant à l'étranger pour effectuer **une année d'études** sont susceptibles de bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Le licencié doit pour cela transmettre sa **demande avant son départ au service classement** (classementtennis@fft.fr) :

- En y joignant un justificatif de scolarité de l'année scolaire concernée (I-20 pour les universités américaines)
- En précisant l'université et la division dans laquelle il évolue.

Cette mesure de **blocage** de classement est en réalité une mesure **protégeant de la descente**. Les joueurs qui auraient les résultats suffisants pendant leur retour temporaire en France peuvent donc naturellement monter au calcul.

Au départ à l'étranger, un blocage est appliqué pour une durée de 12 mois.

Renouvellement de la demande

Les demandes de blocages universitaires de classement sont **à renouveler chaque année**. Il convient donc de retransmettre son justificatif de scolarité au service classement (classementtennis@fft.fr) **avant l'échéance du blocage**.

Cette mesure de renouvellement du blocage pour une période de 12 mois n'est pas automatique et reste soumise à validation du dossier.

En cas de résultats clairement inférieurs au classement, la commission fédérale de classement se réserve le droit de ne pas valider le blocage pour les 12 prochains mois.

A la fin des études

A la fin du cursus d'étude à l'étranger, au retour en France, il est utile de revenir une dernière fois le service classement.

En effet, à ce moment-là, le blocage précédemment attribué arrivera à échéance et le palmarès ne permettra probablement pas un maintien dès le calcul du mois suivant.

Ainsi, afin de laisser le temps aux joueurs de se reconstituer un palmarès suffisant, une mesure complémentaire de blocage peut être attribué pour une durée de 8 mois.

Pour cela, le licencié doit, **avant l'échéance du blocage précédent, notifier le service classement de la fin de son cursus universitaire** (classementtennis@fft.fr).